



## Étude de cas: Comité national de la facilitation des échanges Inde

**Article 23.2 de l'AFE de l'OMC: "Chaque Membre établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination interne et la mise en œuvre des dispositions du présent accord."**

### 1. Introduction

Le 17 février 2016, conformément à l'Article 23.2 de l'AFE de l'OMC, le Conseil des ministres de l'Inde approuvait l'établissement d'un nouveau comité national de la facilitation des échanges (CNFE), placé sous la présidence du Secrétaire du Cabinet (plus haut fonctionnaire du gouvernement national). Le CNFE a été créé le 11 août 2016. Cet organe gouverne la prise de mesures de facilitation des échanges pour l'ensemble des ministères et est chargé d'apporter la dernière main au plan d'action national de facilitation des échanges. Il doit également veiller à la mise en œuvre de l'AFE et à la coordination à l'échelle nationale. Tous les acteurs publics et privés intéressés participent aux travaux du CNFE, qui s'est réuni pour la première fois le 28 octobre 2016, sous la présidence du Secrétaire du Cabinet.

### 2. Structure du Comité

Le CNFE se compose de trois structures:

- (1) Le Comité national de la FE – ouvert à toutes les parties concernées;
- (2) Le Comité de pilotage - Sous-groupe du CNFE réunissant un noyau de représentants des secteurs public et privé;
- (3) Les groupes de travail - petits groupes ad hoc d'experts des institutions concernées qui travaillent sur une mesure ou un projet donné de facilitation du commerce.

Le 16 novembre 2016, lors de sa première réunion, le Comité de pilotage a décidé de constituer quatre groupes:

- a) Le groupe de travail sur les changements législatifs - chargé d'identifier les domaines dans lesquels les politiques et cadres réglementaire et législatif doivent subir des modifications grâce auxquelles nous pourrions plus activement nous conformer aux engagements de Catégorie A et remplir nos engagements de Catégorie B;
- b) Le groupe de travail sur le développement de l'infrastructure - chargé d'identifier les lacunes de notre infrastructure et de les combler, pour pouvoir réduire le coût et la durée des transactions aux principaux postes douaniers terrestres, maritimes et aéroportuaires, l'infrastructure étant le premier moteur de la facilitation des échanges;



c) Le groupe de travail sur l'étude du temps nécessaire à la mainlevée - chargé d'étudier les temps d'immobilisation du fret à l'importation et à l'exportation aux principaux postes douaniers des ports, aéroports, dépôts intérieurs de conteneurs (ICD), ainsi qu'aux bureaux de douane terrestres en Inde, dans un cadre multimodal incluant le transport aérien, terrestre et maritime. Ce groupe est également appelé à proposer un plan d'action visant à mesurer et à publier la moyenne des temps nécessaires à la mainlevée des marchandises à l'importation et à l'exportation, afin de faire des recommandations qui permettraient de réduire la durée totale d'immobilisation. Il s'agit d'ailleurs là d'un objectif politique primordial;

d) Le groupe de travail sur la sensibilisation - chargé de diffuser et de publier des informations concernant l'AFE de l'OMC et les mesures générales de facilitation des échanges prises par le gouvernement dans tout le pays. Grâce à ces outils, les participants des secteurs public et privé bénéficieront d'une plateforme/interface conviviale et pourront collaborer.

### 3. Rôle de la douane et niveau des participants

La Douane a prêté main forte à la création du CNFE et joue dorénavant un rôle majeur dans son fonctionnement:

(1) Le Secrétariat du CNFE est hébergé par le *Central Board of Excise and Customs* (Administration centrale des douanes et accises);

(2) Le Co-Secrétaire (douane) est Membre-Secrétaire du CNFE;

(3) le Comité de pilotage est coprésidé par le Secrétaire (Administration fiscale), ministère des finances. Le Membre (douane) coordonne la facilitation et supervise à ce titre les groupes de travail.

### 4. Défis rencontrés et solutions

La composition optimale du CNFE n'a pas été facile à déterminer, mais la structure globale finalement retenue est suffisamment souple pour que le Comité puisse, le cas échéant, coopter de nouveaux membres et représentants des gouvernements étatiques qui travailleront sur des dimensions particulières de la facilitation des échanges.

La coordination et la collaboration interministérielle ont également posé des difficultés. Celles-ci ont été résolues par la mise en place du Secrétariat du CNFE à qui il revient de faire converger les informations, pour assurer la fluidité des échanges entre les ministères et leurs services associés. À nouveau, les consultations et les échanges de vues réguliers entre participants ont été d'une aide précieuse et une démarche consensuelle a été adoptée, qui s'accompagne d'échanges de vues et de consultations plus intensifs entre les parties.

Il a également fallu obtenir l'engagement significatif des parties intéressées, ce qui s'est fait, dans une large mesure, par le renforcement du travail de sensibilisation à l'AFE et aux mesures connexes de facilitation des échanges prises par le Gouvernement, mais également en combattant l'apathie, en faisant participer tous les acteurs à l'élaboration du programme et en fixant les orientations générales de la composition et du fonctionnement du Comité. Le procès-verbal de chaque réunion a été rédigé avec soin et exhaustivité, avant d'être distribué à tous les membres.



Faire en sorte que notre plan d'action pour la facilitation des échanges soit un document global et exhaustif, mais aussi un outil utile en matière de mesures de facilitation des échanges pour toutes les parties intéressées n'a pas été une sinécure. Nous sommes parvenus à l'améliorer considérablement en y ajoutant les recommandations des groupes de travail, des organisations gouvernementales et des associations commerciales et en fixant un cadre normatif de référence, qui a par ailleurs été repris dans le plan d'action, selon la cartographie des articles pertinents de l'AFE. Cette méthode nous a aidés à poursuivre des objectifs politiques majeurs du gouvernement indien, tels que l'amélioration du classement selon le critère "facilité des opérations", la réduction du coût et de la durée des transactions, une numérisation plus poussée, un régime juridique simple, transparent et prévisible, ou encore un climat favorable aux investissements.

#### 5. Documents de référence tels que le Mandat

- Le mandat du Comité national de la facilitation des échanges est repris à l'Annexe A.
- L'Annexe B présente le mandat du Comité de pilotage.

#### 6. Correspondant du CNFE

M. L. Satya Srinivas, Co-Secrétaire (douane), adresse électronique: [jscus@nic.in](mailto:jscus@nic.in)  
Téléphone: +91-011-23092978

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Mme Hermie George, Administrateur technique à la Direction Contrôle et facilitation ([hermie.george@wcoomd.org](mailto:hermie.george@wcoomd.org) direction).**